

Formation SSCT des membres du CSE/CSSCT – Renouvellement de mandat (5 jours) (actualiser ses connaissances et se perfectionner)

Durée : 5 jours, 35h - **Tarif** : 1290 € HT

Réf : S0550 – v09/25

 **Points forts** : Programme adapté aux demandes des participants et tenant compte des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

Objectifs

- ▶ Valider son rôle et ses attributions en tant que membre du CSE et de la CSSCT
- ▶ Identifier, formuler, et examiner les demandes, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise ainsi que les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives
- ▶ Identifier, mesurer, analyser les risques professionnels internes et externes.
- ▶ Mettre en œuvre des méthodes et les procédés pour améliorer les conditions de travail.

Programme

Le programme sera déterminé et validé selon les attentes des membres du CSE présents à la formation (Article R215-11 du Code du Travail).

- ▶ **Présentation des stagiaires**
 - Fonctions et attentes selon leur mandat
- ▶ **Le Comité Social Economique**
 - Conditions de mise en place (dispositions relatives aux attributions CSE résultant d'accords collectifs de travail ou d'usages.
 - Rôle et composition du CSE - inspections et expertises
 - Les commissions – Les référents
 - Les consultations et avis
- ▶ **Missions, contributions et exercices des membres du CSE**
 - Gestion, condition d'emploi, technologie, aménagement, handicap, économie, S&ST et environnement
 - Les Réunions du CSE – Comment et quoi communiquer
 - Moyens du CSE
 - Heures de délégation - Activité partielle/Télétravail
- ▶ **La Base de Données Economique Sociale et Environnementale**
 - Consultations et informations
- ▶ **La démarche de prévention** :
 - Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail : modifications
 - Intégrer les 9 principes généraux de prévention
- ▶ **Évaluer les risques professionnels**
 - Identifier les dangers et les aspects
 - Comprendre et évaluer tous les risques professionnels
 - Analyser des risques professionnels
 - DUERP - Les acteurs internes et externes de la prévention
- ▶ **Le CSE dans le champ de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de travail**
 - Les inspections et obligations en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail
 - Les procédures d'alerte – PCAC (Covid19)
- ▶ **Accidents de Travail et Maladies Professionnelles**
 - Définitions/Statistiques/Indicateurs
 - Accidents du travail / de trajet
 - Maladies professionnelles
 - Préjudices
- ▶ **Enquêter sur les accidents du travail**
 - Réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles
 - Analyser un accident – étude de cas
 - Méthode de l'arbre des causes
 - Méthode 5 P
 - Rapport d'enquête
- ▶ **Visite obligatoire « Santé Sécurité et Conditions de travail »**
 - Réglementation
 - Objectifs
 - Préparation, visite, préconisations, bilan, restitution lors d'une réunion CSE
- ▶ **Bilan en salle**

Contact et Inscription

 Sandrine HERLEN 02.35.59.44.12 - sandrine.herlen@ceppic.fr

Formation SSCT des membres du CSE/CSSCT – Renouvellement de mandat (5 jours) (actualiser ses connaissances et se perfectionner)

Durée : 5 jours, 35h - **Tarif** : 1290 € HT

Réf : S0550 – v09/25

Démarche pédagogique

Chaque point abordé est illustré par des exemples tirés de l'expérience sur le terrain du formateur, des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise et des échanges avec les participants. Les exercices pratiques seront réalisés sur des documents de l'entreprise ou proposés par le formateur.

Formateur expert en prévention des risques professionnels, sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

Membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (entreprises d'au moins 300 salariés).

Groupe de 10 personnes maximum.

Prérequis

Avoir suivi la formation SSCT 1^{er} mandat et avoir exercé un mandat pendant 4 ans.

Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quiz d'évaluation des connaissances. Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

1 858 personnes formées en Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement, RSE en 2024

95% Taux de satisfaction à chaud 2024

Dates de session

Mises à jour le 08/09/2025

Formation inter-entreprise à Isneauville et Dieppe : voir les calendriers

Contact et Inscription

Sandrine HERLEN 02.35.59.44.12 - sandrine.herlen@ceppic.fr

